



PAR COURRIEL CONFIDENTIEL

Le 07 Octobre 2024

Objet : Réponse à votre demande d'accès aux documents en vertu de l'article 9 de la Loi sur l'accès aux documents des organismes publics et sur la protection des renseignements personnels (ci-après la « Loi sur l'accès »)

Madame ,

La présente est en réponse à votre demande d'accès aux documents reçue par courriel le 4 Octobre 2024 dernier, par laquelle vous demandez à obtenir 1) Tout document permettant de connaître le nombre de dossiers de créances radiées par votre établissement, par année financière, pour les années 2019-2020 à 2023-2024, de même qu'en date de la période 7 pour l'année financière 2024-2025; 2) Tout document permettant de connaître la valeur totale des créances radiées par votre établissement, par année financière, pour les années 2019-2020 à 2023-2024, de même qu'en date de la période 7; 3) Tout document permettant de connaître le montant le plus élevé parmi l'ensemble des créances radiées par votre établissement, par année financière, pour les années 2019-2020 à 2023-2024, de même qu'en date de la période 7 pour l'année financière 2024-2025 et de même que le type de service(s) rendu(s) pour ces dossiers pour l'année financière 2024-2025 et 4) Tout document permettant de connaître la répartition des créances radiées par type de service fourni, par année financière, pour les années 2019-2020 à 2023-2024, de même qu'en date de la période 7 pour l'année financière 2024-2025.

Après vérifications, nous répondons défavorablement à votre demande d'accès à des documents puisque La RRSSN n'a pas de créances radiées pour l'année 2023-2024 ni pour cette année 2024-2025 (art. 47 al. 1 para. 3°). Aussi, la Régie contrairement aux centres de santé, ne donne pas de soins aux personnes.

En terminant, vous trouverez ci-joint, une copie de Loi sur l'accès aux documents des organismes publics et sur la protection des renseignements personnels, contenant les articles mentionnés ci-dessus de même que l'avis de recours prévu à la Loi sur l'accès.

Veillez agréer, Madame, l'expression de nos sentiments distingués.



ᓄᓇ ᐱᓐᓂ ᐃᓂᓯᓕᓂᓯᓂᓐᓂᓐ ᐅᓂᓂᓯᓂᓐ
RÉGIE RÉGIONALE DE LA NUNAVIK REGIONAL
SANTÉ ET DES SERVICES BOARD OF HEALTH
SOCIAUX DU NUNAVIK AND SOCIAL SERVICES

Nicolas Lareau Trudel

Responsable de l'accès aux documents et de la protection des renseignements personnels

NLT/np

p.j.